

Analyses

Le libre-échange en Méditerranée : entre bilatéralisme, régionalisme et mondialisation

Iván Martín

Instituto Complutense de Estudios Internacionales, Madrid

Le principal instrument du Partenariat euro-méditerranéen (PEM) initié en 1995 est, selon les termes de la Déclaration de Barcelone, « l'instauration progressive d'une zone de libre échange » à l'horizon de 2010, cet objectif supposant l'adoption « des dispositions adéquates en matière de règles d'origine, de certification, de protection des droits de propriété intellectuelle, industrielle et de concurrence »; la poursuite et le développement « des politiques fondées sur les principes de l'économie de marché et de l'intégration de leurs économies en tenant compte des besoins et niveaux de développement respectifs [des états partenaires] »; la promotion « des mécanismes visant à développer les transferts de technologie » et « l'ajustement et la modernisation des structures économiques et sociales, la priorité étant accordée à la promotion et au développement du secteur privé, à la mise à niveau du secteur productif et à la mise en place d'un cadre institutionnel et réglementaire approprié pour une économie de marché ». L'année 2010 fait donc figure d'année de référence, où il s'agit de faire le bilan des progrès accomplis dans le cadre de ce projet et d'analyser les perspectives présentes de la Zone de libre-échange euro-méditerranéenne (ZLEEM).

En effet, depuis 1995, le réseau des zones de libre-échange bilatérales pour les produits industriels entre l'UE et les neufs pays tiers méditerranéens (PTM, à savoir le Maroc, l'Algérie, la Tunisie, l'Égypte, l'Autorité palestinienne, Israël, la Jordanie, la Syrie et le Liban) est quasiment achevé, puisque le seul accord d'association manquant est celui qui concerne la Syrie. La suppression progressive des tarifs douaniers sur les produits industriels, pour laquelle était prévue une période de transition de douze ans, se fait dans les délais prévus (la zone de libre-échange industrielle est en place avec la Tunisie depuis 2008, elle le sera avec le Maroc et Israël en 2012, avec la Jordanie en 2014, etc.).

En termes d'impact, s'il est vrai que la mise en place de la ZLEEM a induit une augmentation des flux commerciaux entre l'UE et les PTM (voir Tableau 1), cette augmentation suit une courbe moins rapide que celle des échanges commerciaux (importations et exportations) de ces pays avec le reste du monde (ce qui signifie que l'intégration mondiale de leurs économies a pris le pas sur leur intégration régionale). En fait, les modèles économétriques d'impact des ZLEEM ne font pas apparaître d'effets positifs vraiment significatifs sur le volume des échanges commerciaux (sauf dans le cas de la Tunisie et de l'Égypte), d'autant que l'augmentation des exportations des PTM à destination de l'UE peut être largement attribuée à la hausse des prix du pétrole.

La mise en place de la ZLEEM ne semble pas non plus avoir induit une diversification des exportations des PTM à destination de l'UE, puisqu'elles continuent à concerner essentiellement le textile et la confection (30%) et les produits pétroliers (25%) tandis que les produits industriels haut de gamme et les produits agricoles continuent à occuper une place plutôt marginale dans le volume des exportations (moins de 10% en tout cas). Elle n'a pas davantage débouché sur une augmentation significative des investissements étrangers directs dans les PTM (la moitié de leur IED vient de l'UE).

Au sommaire de ce numéro :

Dossier « Commerce agricole et libéralisation des échanges en Méditerranée »

- *Le libre échange en Méditerranée : entre bilatéralisme, régionalisme et mondialisation*, par Iván Martín (ICEI)
- *Paralysie des négociations internationales agricoles*, par Michel Petit (CIHEAM-IAMM)
- *Les risques sociaux et environnementaux de la libéralisation des échanges des produits agricoles pour la Tunisie*, par Mohamed Elloumi (INRAT)
- *Le commerce agro-alimentaire de la Turquie*, par Erol H. Cakmak (Université technique, Ankara)
- *La libéralisation agricole du Maroc avec le reste du monde*, par Najib Akesbi (IAV Hassan II)

Publications

Agenda

Dernières publications sur l'Observatoire

CIHEAM

Secrétariat Général

11 rue Newton
75116 Paris
France

+33(0)153239100

www.ciheam.org

La Lettre de veille du CIHEAM

Directeur de la publication

Francisco Mombiela
Secrétaire Général
CIHEAM

Rédacteur en chef

Sébastien Abis
CIHEAM-SG

Assistante de rédaction

Karin Hartleib-Monnet
CIHEAM-SG

Comité scientifique

Elena Kagkou
CIHEAM-SG

Martine Padilla
CIHEAM-IAMM

Nicola Lamaddalena
CIHEAM-IAMB

Antonio Lopez-Francos
CIHEAM-IAMZ

Georges Baourakis
CIHEAM-MAICH

CIHEAM

Créé en 1962,
le CIHEAM
est une organisation
intergouvernementale
qui regroupe
treize Etats du Bassin
méditerranéen.

Le CIHEAM
se structure autour d'un
Secrétariat Général
(Paris) et de quatre
Instituts Agronomiques
Méditerranéens
(Bari, Chania,
Montpellier
et Saragosse)

Avec au cœur de sa
mission de coopération
trois grandes activités
complémentaires
(formations spécialisées
post-universitaires,
recherches en réseau et
animation du débat
politique régional), le
CIHEAM s'impose
comme une référence
dans son domaine
d'activité : l'agriculture,
l'alimentation et
le développement rural
durable en
Méditerranée.

Actuellement,
M. Abdelaziz Mougou et
M. Francisco Mombiela
sont respectivement
Président
et Secrétaire général
du CIHEAM.

En revanche, au cours des quinze dernières années, le problème du déficit commercial structurel des pays tiers méditerranéens avec l'UE s'est aggravé (plus de 13 Md€ en 2008 sans compter la Turquie et compte tenu de l'excédent structurel enregistré par l'Algérie, un déficit qui a plus que doublé en 2009 en raison de la crise – voir Tableau 1), déficit difficilement viable qui requiert une intervention rapide en termes de politique économique.

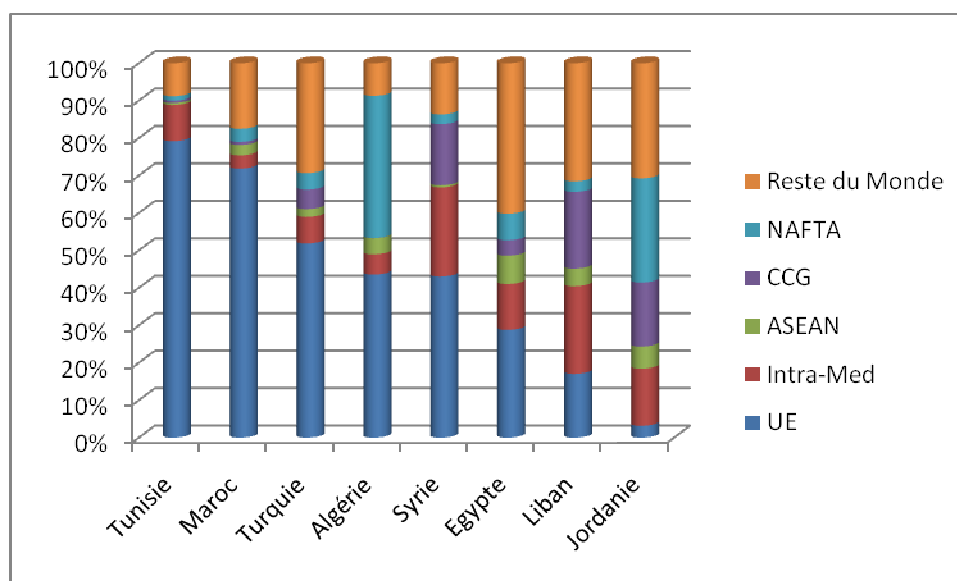
TABLEAU 1. Volume des échanges commerciaux entre les pays tiers méditerranéens (y compris Israël, mais à l'exception de la Turquie) et l'UE

Année	Imports (M)	Variation annuelle (%)	Part de l'UE M (%)	Exports (X)	Variation annuelle (%)	Part de l'UE X (%)	Solde
2004	57,662	12.4	43.9	49,281	25.1	46.8	-8,391
2005	60,275	4.5	43.9	50,202	1.9	44.7	-10,072
2006	63,612	5.5	41.5	56,744	13	43.2	-6,868
2007	72,596	14.1	41.3	55,997	-1.3	41.0	-16,599
2008	80,875	11.4	40.3	67,580	16.6	42.0	-13,295
2009	75,657	-6.5	42.6	45,656	-32.4	39.0	-30,001

Source: Commission européenne, DG Trade

A court terme, la dépendance commerciale de plusieurs des PTM vis-à-vis de l'UE affecte de manière négative leurs perspectives de croissance ou de redressement. De ce point de vue, on observe des écarts très importants entre les différentes régions méditerranéennes, comme le montre le schéma de la distribution des échanges commerciaux : avec plus de 70% du volume total de leurs exportations, le Maroc et la Tunisie dépassent largement la moyenne des exportations des PPM à destination de l'UE (47%), tandis que le Liban et la Jordanie restent bien en deçà, avec 20% seulement de leurs exportations totales (voir Graphique 1).

GRAPHIQUE 1. Distribution des échanges commerciaux des pays tiers méditerranéens 2007



Source: élaboration de l'auteur à partir de De Wulf and Maliszewska 2009, p. 42

Dans ce contexte, il manque toutefois au moins trois chaînons importants pour parachever la ZLEEM:

- Le commerce de produits agricoles, de produits agricoles transformés et de produits de la pêche continue à être soumis à des négociations au cas par cas, conformément à la feuille de route de Rabat adoptée par l'UE en 2005. De nouveaux accords de libéralisation ont été signés avec la Jordanie en 2005, avec l'Égypte et Israël en 2008 et, vers la fin de l'année 2009, avec le Maroc, même si ce dernier n'a pas encore été ratifié. Il n'en reste pas moins que des restrictions importantes subsistent, sous la forme de quotas et de calendriers d'exportations pour les produits les plus sensibles. En d'autres termes, même si l'UE a élargi ses concessions, elle maintient dans la pratique le même système de restrictions aux échanges (Jaidi et Martín, 2010).

**IAM
Montpellier**

Montpellier va accueillir le futur siège du Groupe

Consultatif pour la Recherche Agricole Internationale (GCRAI).

Créé en 1971 le GCRAI est une association de 64 membres privés et publics qui soutient un système de 15 centres internationaux de recherche agricole. Il a pour objectif de mobiliser la science internationale dans le champ agronomique pour lutter contre l'insécurité alimentaire et réduire la pauvreté.

Les 15 centres emploient plus de 8500 chercheurs et personnel dans plus de 100 pays.

Ce choix est une confirmation du statut international du campus montpellierain.

L'IAM de Montpellier, membre d'Agropolis qui a porté ce dossier de candidature, est engagé dans la mise en œuvre de cet accord d'implantation via la possibilité d'accueil, sur son site, de chercheurs en résidence.

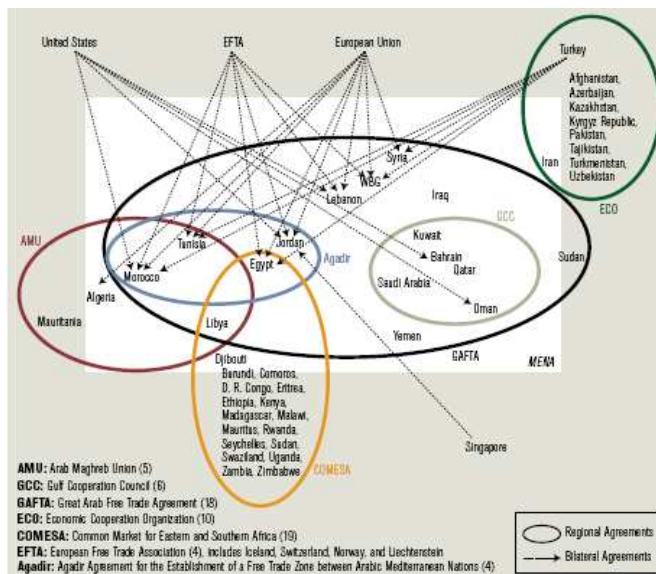
Dès janvier 2011, l'IAMM devrait ainsi accueillir pour quelques mois l'équipe dirigeante dans l'attente de leur installation au Montpellier International Business Incubator (MIBI).

www.iamm.fr

- S'agissant de la libéralisation du secteur des services et du droit d'établissement, bien que quatre accords bilatéraux soient en cours de négociation dans la région depuis 2005 (Égypte, Israël, Tunisie et Maroc) conformément au Protocole cadre régional adopté à Istanbul en 2004, les progrès concrets sont maigres. L'UE souhaite imposer une profonde libéralisation dans les secteurs où elle possède un avantage comparatif (banque, télécommunications, transports et autres), mais elle refuse de faire la moindre concession dans les secteurs qui pourraient s'avérer à l'avantage des pays tiers méditerranéens, comme le dit Mode 4, impliquant le déplacement temporaire de travailleurs (Jaidi et Martín, 2010).
- Le réseau des accords de libre-échange Sud-Sud (entre les PTM) n'est encore qu'un patchwork d'initiatives bilatérales et multilatérales disparates manquant de cohérence : projet d'Union du Maghreb arabe créée en 1989 (Maroc, Algérie, Tunisie, Libye et Mauritanie), Accord d'Agadir (Maroc, Tunisie, Égypte et Jordanie) appliqué depuis 2007, Accord général de libre-échange arabe (GAFTA) entrée en vigueur en 1998 dans le cadre de la Ligue des États arabes, plus les nombreuses zones de libre-échange bilatérales établies entre les pays de la région (voir Graphique 2). Pour compliquer encore les choses, une autre zone de libre-échange a été annoncée en juin 2010 entre la Turquie, la Syrie, le Liban et la Jordanie. Mais malgré cette pléthore de zones de libre-échange, les pays tiers méditerranéens continuent à former la région du monde au sein de laquelle l'on observe les niveaux les plus bas d'intégration commerciale, avec un taux à peine supérieur à 5,7% du volume total des échanges commerciaux, taux qui par ailleurs n'a pas changé depuis des dizaines d'années. Cette prolifération d'accords qui, souvent, se superposent les uns aux autres, entraîne une certaine confusion et entrave le commerce davantage qu'elle ne le facilite, favorisant la marge de l'arbitraire dans l'application de la réglementation commerciale. Le commerce entre le Maroc et l'Égypte, pour prendre un exemple extrême, est tout à la fois soumis à la GAFTA, à l'Accord d'Agadir, à une zone de libre-échange bilatérale et au Protocole pan-euro-méditerranéen sur les règles d'origine, ainsi qu'aux normes de l'Organisation mondiale de commerce (OMC). A ce titre, la situation ne s'est guère améliorée depuis 2005, et la compatibilité entre les différents accords est encore loin d'être assurée (Martín 2004).

Comme le montre clairement le graphique 2, le résultat est que les pays arabes méditerranéens finissent par se positionner comme des états en périphérie du système du commerce mondial et comme terrain de jeu de la concurrence mondiale entre les différents modèles de réglementation économique. Ils s'insèrent dans l'économie mondiale notamment comme des marchés pour les produits des grandes puissances économiques (l'UE et les Etats-Unis, mais aussi la Chine, le Brésil et d'autres économies émergentes), comme des fournisseurs de main d'œuvre et de matières premières bon marché et, dans le meilleur des cas, comme c'est déjà le cas dans une certaine mesure pour le Maroc et la Jordanie, comme des plateformes logistiques et industrielles permettant d'accéder aux grands marchés voisins (l'UE et les pays du Golfe, respectivement). Parmi les pays du Sud et de l'Est de la Méditerranée, seule la Turquie a réussi à émerger comme une vraie puissance commerciale régionale. Le réseau d'accords commerciaux qu'elle a passés avec presque tous les pays de la région (la Tunisie, le Maroc, l'Égypte, l'Autorité palestinienne, la Syrie et Israël), son union douanière avec l'UE, sa zone de libre-échange avec les pays de l'EFTA et ses zones de libre-échange avec la Macédoine, la Croatie, la Bosnie-Herzégovine et la Géorgie, ainsi que sa position privilégiée dans la région du Caucase et même dans celle de l'Europe de l'Est en font de plus un hub commercial euro-méditerranéen et euro-asiatique.

GRAPHIQUE 2. Accords commerciaux des Pays du Moyen-Orient et de l'Afrique du Nord



Source: Banque mondiale 2008, MENA Economic Developments and Prospects

Nouveau site Internet

Le dynamisme constant du site Internet constitue un pilier majeur dans la communication du CIHEAM.

Depuis quelques années, ce site connaît une fréquentation croissante de visiteurs issus de l'ensemble des pays de la région méditerranéenne, car outre les renseignements concernant les activités du Centre, le site du CIHEAM propose de très nombreuses informations et analyses sur la situation agricole, alimentaire et environnementale du Bassin méditerranéen.

Au cours du second semestre 2010, le CIHEAM s'est attelé à rénover entièrement son site Internet, trois ans après la mise en place du portail déjà rénové en 2007.

Toujours bilingue français et anglais, il est opérationnel et officiel depuis décembre 2010, à l'adresse habituelle :

www.ciheam.org

Les accords de libre-échange approfondis et complets : quelle valeur ajoutée?

Dans ce contexte institutionnel et géopolitique, la dernière innovation dans la « boîte à outils » du libre-échange de l'UE avec ses voisins est le concept d'*accords de libre-échange approfondis et complets*, nouvelle génération d'accords de libre-échange plus ambitieux que les accords traditionnels, puisqu'ils ont vocation à promouvoir une « intégration profonde » et non plus seulement la suppression des barrières tarifaires. Le but est de réaliser la libéralisation, non pas seulement du secteur industriel, mais aussi du secteur agricole et des services (volets déjà inscrits à l'agenda du partenariat, mais sur lesquels l'UE ne fait aucune nouvelle offre), ainsi que de compléter la simple suppression des droits de douane par une harmonisation de la propriété intellectuelle et des règles techniques et administratives intervenant dans le commerce. En d'autres termes, il s'agit de conjuguer la libéralisation des échanges avec un alignement des pays partenaires sur l'acquis économique communautaire (le corps de la législation économique de l'UE), condition de leur intégration dans le marché unique européen et de l'élimination d'importantes barrières non tarifaires. Des outils mis au service de cet objectif sont essentiellement les Accords sur l'évaluation de la conformité et l'acceptation (ACAA) des produits industriels entre l'UE et chacun des pays tiers, qui visent à reconnaître leurs systèmes de normalisation et de certification de la qualité et, partant, l'élimination des barrières techniques entravant l'accès au marché européen. Pour le moment, toutefois, l'UE n'a conclu qu'un accord de ce type dans la région, avec Israël dans le secteur des produits pharmaceutiques. Cette nouvelle approche fait en tout cas partie intégrante de la « Feuille de route euro-méditerranéenne du commerce au-delà de 2010 ».

Reste à voir dans quelle mesure les PTM sont disposés à accepter une pleine convergence normative avec l'UE, sans que celle-ci ne s'accompagne d'une complète libéralisation de tous les secteurs (y compris l'agriculture et les services, mais aussi la libre circulation des personnes, par exemple). L'analyse coût-bénéfice de ce processus peut induire des stratégies de convergence partielle, limitée à des secteurs spécifiques (Jaidi et Martín, 2010), voire à des modèles de nationalisme économique, comme cela semble être le cas en Algérie et, dans une

moindre mesure, en Syrie. Quoi qu'il en soit, il apparaît clairement que les accords de libre-échange approfondis et complets ne suffisent pas, à eux seuls, à promouvoir l'intégration, mais seulement une libéralisation accompagnée, dans le meilleur des cas, de certaines réformes. Il est également manifeste qu'à ce jour, les accords de libre échange euro-méditerranéens n'ont guère affecté les structures de préférences commerciales dont jouissent les PTM, sachant que la libéralisation de l'accès au marché européen des produits industriels en provenance des PTM remonte déjà à la fin des années 1970.

Il est vrai que, les pays du Maghreb du moins ne semblent pas pour le moment disposer d'alternatives réelles à l'approfondissement de leurs relations économiques avec l'UE. Cependant les estimations des flux commerciaux potentiels (fondées sur des modèles économétriques de gravité) indiquent que, au niveau actuel des préférences commerciales sur les marchés européens, le volume des exportations des PTM à destination de l'UE a déjà pratiquement atteint son plein potentiel (et que le plus fort potentiel de croissance réside dans les pays du Machrek comme l'Égypte et la Jordanie). Il faudrait que le niveau de l'intégration euro-méditerranéenne atteigne celui de l'UE elle-même et que les instruments mis en œuvre soient les mêmes pour que l'on assiste à une hausse significative du volume de ces exportations qui pourrait alors tripler ou quadrupler (De Wulf and Maliszewska 2009). Mais ces instruments d'intégration ne peuvent se limiter à une convergence normative. Il est en effet de plus en plus manifeste que les PTM ne peuvent ni ne veulent se contenter d'assimiler le cadre réglementaire de l'UE, et qu'ils souhaitent accéder également aux leviers d'une convergence réelle (c'est à dire, la convergence des niveaux de revenus) au sein du marché unique : la politique régionale et de cohésion, ou une participation partielle ou progressive à la Politique agricole commune, avec les ressources budgétaires correspondantes.

Dans ce contexte, l'autre question pertinente qui se pose est celle de la valeur ajoutée de l'intégration régionale méditerranéenne (option multilatérale) par rapport à l'intégration directe, bilatérale, de chaque pays avec l'UE, que promeut d'ailleurs la Politique européenne de voisinage (fondée entre autres sur le principe de la différenciation). En outre, la plus forte intégration de la région méditerranéenne dans l'économie mondiale conduit à poser la question de la valeur ajoutée, voire de la raison d'être même de la Méditerranée en tant que région économique différenciée dans le processus de mondialisation. En d'autres termes, l'ancien dilemme entre régionalisation et mondialisation refait surface, en l'occurrence à propos de la région méditerranéenne.

Références bibliographiques

- **Banque Mondiale**, *Economic Developments and Prospects: Regional Integration for Global Competitiveness, Middle East and North Africa Region*, 2008.
- **De Wulf L. et Maliszewska M. (éd.)**, *Economic Integration in the Euro-Mediterranean Region*, Final Report, Center for Social and Economic Research and Center for European Policy Studies, Septembre 2009.
- **Jaidi L. et Marin I.**, « Comment faire avancer le Statut avancé UE-Maroc? », documents IEMed n° 5, IEMed et Groupement d'Études et de Recherches sur la Méditerranée (GERM), Barcelone, 2010.
- **Martín I.**, « Le puzzle de l'intégration sous-régionale dans le sud de la Méditerranée », in *Med 2003, Annuaire de la Méditerranée*, pp. 165-168, Fundacio CIDOB/IEMed, Barcelone, 2004.
- **SIA-EMFTA Consortium**. *Sustainability Impact Assessment of the Euro-Mediterranean Free Trade Area*. Final Report of the SIA-EMFTA Project, University of Manchester, Novembre 2007.

Paralysie des négociations internationales agricoles Enjeux et risques pour les pays méditerranéens

Michel Petit

Professeur, Enseignant associé au CIHEAM-IAMM

IAM Chania

L'utilisation d'eau salée pour l'irrigation des cultures sous serre provoque un stress abiotique pour les cultures légumières et constitue un problème majeur pour les cultivateurs qui voient ainsi leur production et leurs revenus diminuer.

Le programme SYNERGASIA, coordonné par l'IAM de Chania, et qui s'étend sur les années 2010-2012, a pour objectif de développer l'introduction de biocapteurs dans des biomolécules afin d'améliorer le contrôle moléculaire de la tolérance au stress abiotique des plantes et de pouvoir y remédier par un apport en CO₂.

Des approches génomiques et métabolomiques seront utilisées pour identifier des processus moléculaires ou cellulaires en qualité d'indicateurs précoces de stress de la salinité.

Le programme, d'un coût total de 700.000 €, est financé par ESPA Action at National Level Cooperation.

www.maich.gr

Au cours des dernières années, libéralisation des marchés et des échanges commerciaux, nationaux et internationaux, ajustement structurel, restauration des équilibres macroéconomiques, mises à niveau ont été au cœur des principaux débats de politique économique dans de nombreux pays, y compris ceux de la région méditerranéenne. Ces préoccupations reflètent à la fois un large consensus interne sur la nécessité de réformer les politiques publiques et des pressions externes poussant à la libéralisation des échanges. Or, la paralysie actuelle des négociations commerciales internationales multilatérales, menées dans le cadre du « round de Doha » de l'Organisation Mondiale du Commerce (OMC), implique probablement une réduction significative des pressions externes, ce qui peut bien sûr être perçu comme un soulagement par les citoyens et les responsables politiques des pays soumis à ces pressions.

Mais cette réduction des pressions extérieures est-elle vraiment une bonne chose pour les pays méditerranéens ? La paralysie reflète en effet, à bien des égards, une dégradation de la gouvernance mondiale, gouvernance porteuse de régulations dont ces pays auraient bien besoin. Par ailleurs, le blocage des négociations commerciales entre Etats ne signifie pas un arrêt des processus de mondialisation. Les exigences de la compétitivité internationale, et donc des adaptations internes des économies et des politiques publiques, n'ont pas disparu. Elles prennent souvent de nouvelles formes, plus discrètes mais pas moins brutales pour ceux qui ne sauront ou ne pourront pas s'adapter. Dans une première partie, nous examinerons la détérioration du consensus mondial en faveur de la libéralisation des échanges, interprétée comme discipline collective que s'imposaient les Etats-Nations afin de favoriser la croissance économique mondiale, puis la réduction des pressions extérieures exercées sur les pays méditerranéens, notamment en matière agricole, qui résulte de cette détérioration. Dans une deuxième partie, nous évoquerons les changements dans les formes de régulation mondiale résultant de l'essoufflement ou, plus généralement, des limites des processus intergouvernementaux. Ceci nous amènera enfin à souligner les risques impliqués par cette évolution pour tous les pays méditerranéens.

Réduction des pressions externes poussant à la libéralisation des échanges

La paralysie de négociations commerciales résulte de l'échec de la réunion ministérielle de l'OMC à Genève en juillet 2008, échec dans lequel le dossier agricole a joué un rôle central, puisque la négociation a buté sur un conflit entre les Etats-Unis et l'Inde portant sur les conditions de mise en œuvre d'une clause spéciale de sauvegarde, en cas d'augmentation soudaine des importations de produits agricoles. Certes, au-delà de cette cause immédiate, bien d'autres raisons expliquent l'échec de la négociation. Mais il n'en demeure pas moins que le dossier agricole continue de jouer un rôle central dans le blocage des négociations à l'OMC, les pays émergents et les pays les plus pauvres n'acceptant pas le soutien public massif accordé à l'agriculture dans les pays riches car ce soutien est vu comme une source majeure de distorsions de concurrence sur les marchés internationaux. Or les causes historiques (économiques et sociales en particulier) de ces politiques agricoles dans les pays riches sont telles que l'on imagine mal un processus politique qui aboutirait à une diminution drastique de ce soutien.

Au-delà du dossier agricole, l'échec de la conférence ministérielle de Genève en juillet 2008 illustre l'érosion du consensus en faveur de la libéralisation des échanges. Ce consensus avait été forgé à la fin de la deuxième guerre mondiale dans le souci de ne pas répéter les erreurs de politiques économiques face à la grande crise des années 1930, notamment la course au protectionnisme, ces erreurs ayant contribué à entretenir la crise et ayant ainsi facilité la prise du pouvoir par les Nazis en Allemagne. Pendant quelques cinquante ans, jusqu'aux accords de Marrakech en 1994, ce consensus en faveur de la libéralisation des échanges avait été suffisamment fort pour surmonter les obstacles inhérents à tout processus de libéralisation. Tel n'a pas été le cas dans le cycle de Doha, jusqu'à maintenant au moins. Et la plupart des observateurs sont maintenant sceptiques sur la possibilité de trouver un accord dans un avenir prévisible, en particulier par ce que le gouvernement américain n'est plus en mesure de jouer le rôle de leadership en la matière qu'il a exercé dans le passé.

Mais, on le sait, les enjeux directs du cycle de Doha dans la région méditerranéenne n'ont jamais été considérables. Pour les pays du Sud et de l'Est de la Méditerranée (PSEM), les échanges commerciaux avec l'Europe sont largement dominants bien que moins exclusifs qu'auparavant. Les pressions en faveur de la libéralisation dans ce cadre régional ou bilatéral se sont-elles réduites ?

Séminaire ADEPTA sur la Turquie

Le CIHEAM a participé au séminaire co-organisé à Paris par ADEPTA (Association pour le développement des échanges internationaux de produits et techniques agricoles) et le Ministère français de l'agriculture, le vendredi 26 novembre 2010, qui fut consacré à la Turquie et son potentiel agro-alimentaire.

Cette rencontre a démarré par des interventions effectuées par le CIHEAM pour livrer un cadrage géoéconomique et agricole sur la Turquie et ses dynamiques de développement.

La réponse à cette question n'est pas simple et directe. Certes, la Commission Européenne, agissant sur la base d'un mandat qui lui a été donné par le Conseil il y a déjà quelques années, autrement dit par les représentants des Etats-membres, continue de négocier des accords dits de libre échange avec chacun des PSEM. Elle suit pour cela une « feuille de route » impliquant une libéralisation totale des échanges, notamment dans le domaine agricole, à l'exception d'un nombre limité de produits sensibles. Mais l'examen de ces négociations bilatérales montre que celles-ci sont laborieuses, en particulier dans le domaine agricole. Et surtout, il paraît bien difficile d'échapper au sentiment qu'aujourd'hui l'impulsion politique sous-tendant ces efforts est plutôt faible. Les vicissitudes du projet d'Union pour la Méditerranée et les difficultés rencontrées pour insérer l'agriculture dans ce projet ne mettent pas la libéralisation des échanges agricoles au cœur du processus euro-méditerranéen, reflétant des difficultés politiques en la matière, à la fois anciennes et bien connues.

Vers de nouvelles formes de régulation mondiale

Depuis la fin de la deuxième guerre mondiale, la communauté internationale s'est dotée d'institutions chargées de coordonner les actions des gouvernements nationaux dans de nombreux domaines. Depuis la chute du mur de Berlin, le nombre de pays membres des organisations internationales a beaucoup augmenté et tout effort sérieux de coordination intergouvernementale au niveau planétaire se déroule en leur sein. Mais en même temps, force est de constater que ces mécanismes intergouvernementaux s'essouffent et surtout n'assurent pas une gouvernance mondiale à la hauteur des besoins créés par les interdépendances multiples de la mondialisation. Tel est le cas, on l'a dit en matière de négociations commerciales, mais c'est également vrai pour les discussions concernant le changement climatique ou le domaine monétaire.

Face à ces limites des processus intergouvernementaux, de nouvelles formes de régulation mondiale sont apparues récemment. Il s'agit notamment d'engagements pris par des firmes privées, par exemple Danone, Nestlé ou Unilever dans le domaine agricole et agro-alimentaire, de respecter des normes de bonnes pratiques environnementales ou sociales. Le plus souvent, ces normes ont été développées pour l'ensemble des acteurs d'une même filière suite à des négociations avec des organisations non gouvernementales réputées, le respect de ces normes étant garanti par des organismes de certification indépendants. A titre d'exemples parmi beaucoup d'autres, on peut citer la table ronde pour une huile de palme durable (« Roundtable for Sustainable Palm Oil »), l'ensemble des acteurs impliqués dans le mouvement pour le « commerce équitable », lancé à l'origine par des organisations de la société civile, et l'initiative pour une agriculture durable (Sustainable Agriculture Initiative) lancée elle par des firmes de produits alimentaires. Malgré la diversité de leurs origines et de leurs histoires, ces initiatives ont plusieurs caractéristiques communes : il s'agit de coalitions d'acteurs très divers, elles formulent des normes et fournissent des garanties sur leur mise en œuvre, afin de rendre crédibles aux yeux des citoyens et des consommateurs les engagements pris par les acteurs privés.

Au total, il s'agit bien de formes nouvelles de régulations au niveau mondial puisque, dans tous les cas, c'est la pression sociale résultant de la société civile, au nom de la défense de l'intérêt général, qui infléchit l'action d'acteurs privés importants. De tels développements soulèvent de nombreuses questions d'ordre politique et éthique sur l'émergence de nouveaux pouvoirs. On peut s'interroger aussi sur la portée de ces nouvelles régulations. Par exemple, le commerce équitable ne représente qu'une toute petite fraction des échanges internationaux. Par ailleurs, son impact sur les producteurs exclus de ses circuits peut être négatif. Mais, pour notre propos ici, ce qui compte c'est l'émergence de nouvelles normes, adoptées par les grandes firmes agro-alimentaires et du commerce de détail. Ces normes sont alors imposées à leurs fournisseurs et deviennent de fait des règles supplémentaires à respecter par ceux qui veulent exporter. Ces développements vont donc dans le sens du renforcement des normes privées qui, on le sait bien dans la région méditerranéenne, constituent de fait de nouvelles barrières non tarifaires au commerce international.

Implications pour les pays méditerranéens

Les limites des processus intergouvernementaux de gouvernance mondiale, illustrées de façon spectaculaire par la paralysie des négociations commerciales multilatérales à l'OMC, ne signifient pas l'arrêt du processus de mondialisation. Les échanges commerciaux internationaux vont continuer de se développer, en particulier du fait de la croissance économique rapide des pays émergents. Les impératifs de compétitivité et la nécessité des mises à niveau demeurent donc, même si le terme de mise à niveau lui-même devrait peut-être être abandonné. Utilisé surtout dans les pays du Sud, il connote en effet une idée statique d'un effort à faire une fois pour toute pour rattraper le niveau des pays développés ou des entreprises les plus efficaces, alors qu'on le sait, le changement est la règle et que ce niveau de référence éventuel s'élève tout le temps.

IAM Zaragoza

En janvier 2011 démarre le projet DEWFORA (Improved Drought Early Warning and FORecasting to strengthen preparedness and adaptation to droughts in Africa).

Ce projet du 7e Programme Cadre européen aura une durée de 3 ans. Il est coordonné par l'institut de recherche Stichting-Deltares (Pays-Bas). Le partenariat est composé de 18 institutions de recherche et développement de 13 pays européens et africains.

L'objectif est de développer un cadre afin de fournir des systèmes d'alerte précoce et de réponse pour l'atténuation des impacts des sécheresses en Afrique.

L'IAMZ collaborera au montage d'une plateforme de partage d'information avec des acteurs impliqués dans l'atténuation de la sécheresse, et organisera un cours approfondi et un séminaire sur les résultats du projet.

www.iamz.ciheam.org

Face à ces dynamiques, c'est en termes de redistribution des pouvoirs au niveau mondial qu'il faut réfléchir, les processus intergouvernementaux perdent de leur efficacité du fait du nombre croissant de parties prenantes et de la complexité, croissante aussi, des phénomènes à traiter et des interactions qui les caractérisent. Cela laisse un nouvel espace pour des acteurs nouveaux ou plus puissants que par le passé, notamment les grandes firmes multinationales de l'agro-alimentaire et les grandes organisations non gouvernementales ayant une audience internationale.

Les pressions qui en résultent sur les pays méditerranéens ne sont donc pas moins fortes que par le passé, même si elles ne s'exercent plus de la même façon. Cela est particulièrement vrai dans le domaine agricole, au sens le plus large de ce terme. En effet, dans ce domaine, les défis auxquels sont confrontés les PSEM sont particulièrement difficiles. Les contraintes sont aussi nombreuses pour accroître l'offre face à une demande en expansion forte à cause de la croissance démographique et aussi, il faut s'en féliciter, de la croissance économique. Les principales ressources naturelles (sols et eaux), sont rares et menacées. Les investissements dans tous les domaines de l'agriculture (améliorations foncières, mécanisation, infrastructures, recherche, éducation) ont été trop souvent négligés. Enfin, de nombreux ruraux vivant plus ou moins de l'agriculture, sont très pauvres, ce qui rend difficile la modernisation de l'agriculture. Relever ces défis reste une impérieuse nécessité même si les pressions extérieures en faveur de la libéralisation des échanges se relâchent.

Michel PETIT

Les risques sociaux et environnementaux de la libéralisation des échanges des produits agricoles pour la Tunisie

Mohamed ELLOUMI
Chercheur, INRAT

Le processus de libéralisation du commerce international n'a touché jusqu'ici qu'à la marge les produits agricoles tunisiens, du moins au niveau du marché intérieur. Toutefois l'activité agricole a subi les effets d'une politique d'ajustement et de libéralisation de l'économie au niveau national avec une baisse des subventions à la production, une libéralisation des prix de la majorité des produits à la production, accompagnée par une réduction des investissements dans le secteur agricole.

De ce fait le secteur agricole s'est trouvé confronté à un début de crise qui s'est manifesté par de faibles performances pour certaines productions et la paupérisation de la population agricole, auxquels s'ajoute la menace qui pèse sur la durabilité des ressources naturelles. L'approfondissement du processus d'ouverture et de libéralisation du commerce des produits agricoles risque d'aggraver cette situation avec ses deux volets (social et écologique) alors même que la crise des produits agricoles au niveau international a montré l'importance de l'agriculture dans la préservation de la souveraineté alimentaire des pays.

Politique agricole et renforcement de l'agriculture familiale

En Tunisie, l'agriculture et le monde rural ont connu de profondes mutations depuis l'indépendance en 1956. En effet la politique agricole a, dans son ensemble quoique avec des infléchissements légers, encouragé l'agriculture moyenne, protégé le marché intérieur et promu l'exportation d'un nombre réduit de produits. Cette politique s'est basée sur le développement de l'arboriculture fruitière (olivier, amandier, palmier dattier, raisin de table, etc.) et de l'irrigation, repoussant l'élevage ovin et les terrains de parcours sur les terres les plus fragiles. Elle a été par ailleurs appuyée par une politique de développement rural assez active.

Au terme de cette période, l'évolution des structures de production a abouti au développement d'une agriculture familiale caractérisée par la prédominance de la main d'œuvre familiale, le recours fréquent à l'auto-investissement, le mode de faire valoir direct et l'externalisation de certaines opérations culturales tels que la mécanisation, la récolte ou la taille des arbres fruitiers, afin de s'adapter aux contraintes de la pluriactivité qui constitue l'autre caractéristique de cette agriculture (en 2005, 42 % des chefs d'exploitation étaient pluriactifs, selon les données du Ministère de l'Agriculture).

Le développement de cette agriculture familiale tournée vers la satisfaction de la demande locale (qui était en forte croissance suite à l'urbanisation et à l'amélioration du pouvoir d'achat des urbains) s'est accompagné par ailleurs d'une amélioration des conditions de vie de la population rurale, comme le montre la plupart des indicateurs. Sans parler de convergence avec le milieu urbain, on a pu constater une baisse de la pauvreté, du chômage et une amélioration des indicateurs de bien être.

Nomisma

Le 12 novembre 2010, le CIHEAM était présent à Rome à la Conférence

Internationale «Agriculture & Sustainability : people, environment, economy and the challenge to feed the planet » organisée par l'institut de recherche économique Nomisma, Basf et la Food Trend Foundation.

La conférence a rassemblé des acteurs politiques et scientifiques de l'Europe et de la Méditerranée pour discuter du rôle primordial d'une politique agricole responsable qui doit permettre de nourrir 9 milliards d'humains à l'horizon 2050 tout en régulant l'exploitation des ressources naturelles et en préservant l'équilibre fragile des écosystèmes.

Le rôle de la recherche scientifique et de l'innovation a été souligné ainsi que la nécessité d'une coordination au niveau mondial. Une déclaration sur le développement durable en agriculture a été adoptée à l'issue de la conférence.

www.nomisma.it

Ajustement, libéralisation et crise du monde rural

Toutefois, à partir des années 1980, sous l'effet de la politique libérale appliquée au secteur agricole depuis le programme d'ajustement structurel et poursuivie dans le cadre de la politique de libre échange, le secteur agricole et le monde rural sont confrontés à une crise de plus en plus aigue. En effet, la baisse tendancielle des prix en termes réels à la production, la dégradation du pouvoir d'achat des produits agricoles vis-à-vis de ceux des intrants et du coût de la vie en général ont conduit à un retournement de la situation avec une dégradation de la situation des ruraux.

Ainsi, alors que la pauvreté continuait à régresser dans le pays, le taux de pauvreté en milieu rural s'est redressé pour la première fois en 2005 (date de la dernière enquête sur le niveau de vie et la consommation des ménages). Cette dégradation a touché en premier lieu les agriculteurs et les ouvriers agricoles, principalement dans les régions à dominante agricole du Nord-Ouest et du Centre-Ouest du pays. Pour cette catégorie, il y a eu en effet un phénomène de double peine parce qu'il s'agissait en général de petits agriculteurs pluriactifs. Leur paupérisation s'explique par le fait que le salaire minimum agricole garanti, malgré les augmentations nominales fréquentes a perdu de son pouvoir d'achat par rapport à l'amélioration de celui du tunisien moyen. Le maintien d'un taux de chômage élevé dans les mêmes régions a davantage aggravé cette situation.

Cette crise s'est également traduite par l'attachement des petits exploitants à leur lopin de terre suite à la réduction des opportunités de travail en dehors de l'agriculture. On a alors assisté au blocage des structures des exploitations agricoles avec l'augmentation du nombre de celles-ci (qui passent de 471 000 à 516 000 entre 1994/95 et 2004/05), la réduction de la taille moyenne et la multiplication des micro-exploitations (les exploitations de moins de 5 ha représentent 51%), le vieillissement des chefs d'exploitations et le recours à la pluriactivité. Ces indicateurs, signes d'une crise profonde de l'agriculture, se sont par ailleurs traduits par une dépendance accrue par rapport au marché international pour l'approvisionnement en produits de base pour l'alimentation humaine (céréales, huiles végétales, produits de la mer, ...), mais aussi en aliments de bétail (tourteau de soja, maïs et orge), avec parallèlement une érosion des avantages comparatifs pour certains produits et une baisse des capacités d'exportation par rapport aux potentialités offertes par le marché international et notamment par les accords avec l'UE. Cette crise a été aggravée par la baisse des investissements publics dans le secteur agricole dont la part dans les investissements globaux a atteint un niveau particulièrement bas par rapport à la place de l'agriculture dans l'économie (8% en 2009, selon le budget économique du Ministère de l'Agriculture).

Cette crise de la société rurale s'est par ailleurs doublée d'une crise écologique sans précédent avec une dégradation des ressources naturelles à la limite de leur seuil de résilience. Cette situation, qui s'explique par une course effrénée à leur mobilisation pour faire face au déclin des capacités productives des exploitations, se manifeste par la diminution des ressources en eau, sol et couvert végétal, malgré les efforts consentis par les pouvoirs publics avec des projets de différentes formes. C'est le cas particulièrement des ressources en eau qui constituent un des facteurs de production les plus rares dans le pays. La Tunisie dispose en effet de ressources limitées en quantité et en qualité avec un niveau de salinité parfois assez élevé. Par ailleurs, certaines ressources renouvelables sont exploitées au-delà de leur capacité de renouvellement. On constate, par exemple, un rabattement d'un nombre important des nappes souterraines. Quant aux nappes fossiles, elles sont quasiment non renouvelables et leur exploitation par plusieurs pays à la fois conduit à la disparition de l'artésianisme, au renchérissement du coût de l'exhaure et à la dégradation de la qualité. Cette situation risque par ailleurs de s'aggraver du fait de la baisse des précipitations et de la hausse des températures sous l'effet du changement climatique.

Les risques d'une libéralisation rapide

La flambée des prix des matières premières agricoles de 2007/2008 a été un accélérateur de la crise et a remis en cause l'ensemble du modèle qui avait servi de base au développement du secteur agricole. Durant cette crise, la Tunisie a eu des difficultés à la fois pour s'approvisionner sur le marché international, mais également des difficultés à réguler l'approvisionnement de la population et à gérer cette augmentation des prix, même si la gestion par les pouvoirs publics a permis de préserver le pouvoir d'achat des consommateurs, sans pour autant éviter des répercussions négatives sur certaines catégories de producteurs et notamment sur les éleveurs.

C'est dans ce contexte que la Tunisie s'apprête à négocier un statut avancé avec l'Union européenne (UE) qui comporte un volet de libéralisation des échanges agricoles. Sans préjuger des résultats des négociations, il nous semble important d'apporter des éclairages sur certains risques que comporte une libéralisation trop rapide de ces échanges.

IAM Bari

Du 18 au 29 octobre 2010, l'IAM de Bari et le Comité Italien pour les relations avec la FAO ont organisé un séminaire de formation courte sur la valorisation de produits typiques et traditionnels pour développer des régions marginales dans les pays méditerranéens.

Le principal objectif du séminaire était de faire connaître les instruments et les approches méthodologiques nécessaires pour la qualification des produits typiques.

Le but de cette initiative est l'aide aux populations de régions désavantagées qui pourraient ainsi valoriser certains produits ou ressources et, à travers des créations de marchés durables, augmenter leur niveau de vie et soutenir le processus de développement du territoire.

Dix pays méditerranéens ont été choisis par un comité scientifique selon des critères évaluant à la fois les potentialités en produits typiques et les politiques de valorisation.

www.iamb.it

Le premier risque concerne l'aggravation de la dépendance alimentaire par rapport au marché mondial pour la satisfaction des besoins alimentaires de base. En effet, l'agriculture tunisienne étant compétitive pour les produits les moins importants dans la ration alimentaire, une plus forte insertion de l'économie agricole tunisienne risque de renforcer l'orientation productive des systèmes vers des produits exportables et réduire d'autant la part des denrées de base. C'est ainsi lors de la crise de 2007/2008, que les autorités se sont rendues compte, qu'au niveau des périmètres irrigués, la place occupée par les cultures céréalières était réduite et ne permettait pas de contribuer à la régulation de l'approvisionnement du marché local.

Le second risque concerne la déstabilisation de l'agriculture familiale fragilisée par la politique de libéralisation engagée depuis 1995. En effet, les résultats obtenus par l'agriculture tunisienne sont le fait d'une agriculture familiale qui s'est développée grâce à un marché intérieur captif dont la demande était en forte croissance du fait de l'amélioration du pouvoir d'achat. L'ouverture du marché aux produits importés en réduisant les niveaux de protection comporte le risque de porter la concurrence sur les marchés intérieurs et mettre ainsi cette agriculture en concurrence avec des produits plus compétitifs provenant de pays où les conditions de production sont plus favorables ou dont les politiques de soutien faussent la concurrence. Ce processus de différenciation-exclusion devient encore plus dommageable à cause de la faiblesse des opportunités d'emploi en dehors du secteur agricole et de l'importance de la part des produits d'origine agricole dans la ration alimentaire des ruraux. En effet avec un taux de chômage qui reste élevé, la reconversion de la main d'œuvre exclue du secteur agricole reste difficile, comme en témoigne l'explosion du nombre des micro-exploitations.

Cette crise de l'agriculture familiale peut se doubler d'une crise des territoires. En effet la libéralisation des échanges et l'approfondissement de l'intégration dans l'économie mondiale renforcent la concurrence entre les espaces. La compétitivité territoriale nécessite des formes de gouvernance et de coordination entre les acteurs et une décentralisation effective de la gestion des zones rurales avec le principe de subsidiarité. Les recherches sur le développement territorial dans les pays méditerranéens ont mis en évidence la faiblesse du niveau d'autonomisation et de capacité des acteurs locaux et le risque de l'aggravation de la marginalisation de ces territoires dans le cas de leur mise en concurrence avec d'autres espaces mieux dotés en ressources et où les modes de gouvernance par les acteurs sont plus performants.

Le troisième risque porte sur l'exacerbation de la pression sur les ressources naturelles. La fragilité de ces ressources, l'orientation productive des systèmes de production, mais aussi les techniques de production et le niveau de maîtrise des agriculteurs accentuent les risques de dégradation et d'augmentation de la pression avec l'ouverture. Il y a tout d'abord les exploitations intégrées au marché international qui vont accentuer l'orientation productive vers des produits intensifs en ressources naturelles favorisés par l'exportation. D'autre part, en aggravant la crise du monde rural, cette ouverture peut renforcer la pression sur les ressources naturelles dans le cadre des stratégies de survie des catégories les plus vulnérables.

Conclusion

Il semble que si l'agriculture tunisienne a pu réaliser certaines performances et même si son potentiel d'amélioration est encore possible, une plus grande libéralisation des échanges agricoles et alimentaires comporte le risque d'une aggravation de la crise que connaît la société rurale d'autant plus importante que les effets des changements climatiques vont peser lourdement sur les activités agricoles et les communautés rurales les plus vulnérables.

Toutefois, le maintien d'un niveau élevé de protection de l'agriculture présente aussi des limites en rapport avec une faible productivité et un gaspillage des ressources et donc un coût économique. Cela milite pour une ouverture raisonnée et un équilibre entre le recours au marché mondial et une couverture par la production nationale, donnant ainsi une impulsion à l'augmentation de la productivité des facteurs de production au niveau des exploitations familiales tout en mettant en avant la gestion durable des ressources naturelles et l'amélioration continue des conditions de vie des ruraux.

Références bibliographiques

- **Abis S., Blanc P., Lerin F., Mezouaghi M. (Coords.)**, « Perspectives des politiques agricoles en Afrique du Nord », *Options Méditerranéennes*, Série B, Etudes et Recherches, n. 64, CIHEAM, Paris (France), 2009.
- **Ministère de l'Agriculture, des Ressources Hydrauliques et de la Pêche, AFD**, Actualisation concertée de la politique agricole : nouvelles orientations pour relever les défis de l'étape (CIRAD, GRET et IRAM), 2008.
- **Elloumi M.**, Le nouveau dualisme de l'agriculture tunisienne et les impacts attendus de l'ouverture des marchés agricoles, Communication au Séminaire ACRALENOS II : La libéralisation commerciale agricole et les pays en développement : des effets attendus aux impacts effectifs, CEPAL, Santiago de Chili, 9-10 novembre 2006.
- **RAFAC (Réseau Agriculture Familiale Comparée en Méditerranée)**, Processus d'émergence des territoires ruraux dans les pays méditerranéens : Analyse comparée entre les trois pays du Maghreb, la France et six pays méditerranéens du Nord, du Sud et de l'Est. Rapport final (MSH / FSP Maghreb) 2 volumes, 2009.

Casa Méditerranéo

Poursuivant le travail de promotion de son Atlas Méditerranéo, le CIHEAM a eu le plaisir de présenter à Valencia, le 2 décembre 2010, la version espagnole de ce document (Terramed), édité avec l'appui du Ministère de l'Environnement du Milieu rural et marin (MARM).

Cette manifestation s'est déroulée dans les locaux de l'Université Polytechnique de Valencia, sur la base d'une coopération entre le CIHEAM et Casa Mediterraneo.

Casa Mediterraneo est un consortium public promu par le Ministère espagnol des Affaires étrangères et de la Coopération et l'Agence Espagnole de Coopération Internationale pour le Développement (AECID), en collaboration avec la Generalitat valencienne et les municipalités d'Alicante, Benidorm et Xàbia.

Le commerce agro-alimentaire de la Turquie

Erol H. ÇAKMAK

Département des Sciences économiques
Université technique du Moyen Orient, Ankara

La Turquie a abordé le nouveau millénaire avec un nouveau programme de stabilisation macroéconomique et d'ajustement structurel. Dans ce contexte, les politiques agricoles ont fait l'objet d'une révision en profondeur. Le but principal du programme de réforme du secteur agricole engagé en 2000 était de réduire de manière significative la charge budgétaire des subventions domestiques à la production agricole. Le programme visait également à améliorer l'adéquation entre le système de subventionnement et le marché, afin d'augmenter la productivité et l'efficacité du secteur. La réforme a permis de contribuer à la stabilisation des finances en soumettant l'aide budgétaire aux principes de transparence et de responsabilité ou d'obligation de rendre des comptes. Les politiques touchant aux échanges commerciaux du secteur agroalimentaire n'ont pas été revues.

Le présent article donne un aperçu des échanges commerciaux de la Turquie dans le secteur agroalimentaire au cours des dix dernières années. Il présente en outre deux composantes importantes, à savoir les principaux partenaires commerciaux de la Turquie et les caractéristiques des produits agroalimentaires échangés.

La politique du commerce agroalimentaire

La Turquie a considérablement libéralisé ses échanges en matière de produits industriels et cela dès le milieu des années 1980. En revanche, la libéralisation des échanges dans le secteur agroalimentaire a progressé à un rythme plus lent, suivant les engagements de réduction des barrières tarifaires conclus dans le cadre de l'Accord sur l'Agriculture de l'OMC (AAG). Les matières premières, largement utilisées comme des entrants intermédiaires dans les industries de transformation axées sur l'export, échappent toutefois à cette règle générale. Le coton, les peaux et cuirs bruts sont en franchise de droits. Les engagements tarifaires de la Turquie dans le cadre de l'AAG se réfèrent à un droit de douane consolidé moyen de 65%, tous produits confondus, tandis que le taux moyen appliqué en 2010 est de 50%, avec un solde tarifaire différé ne dépassant pas 23%.

La Turquie applique de hauts niveaux de protection (barrières tarifaires de plus de 100%) à des produits comme la viande, les produits laitiers, le sucre et les céréales de base. Ces produits sont considérés comme essentiels à la survie des petits exploitants. En outre, la sécurité alimentaire, souvent assimilée à l'autosuffisance dans l'esprit des décideurs politiques, apparaît comme l'un des facteurs contribuant au maintien de niveaux élevés de protection en matière agroalimentaire.

Les subventions aux exportations ne concernent qu'un nombre limité de produits agroalimentaires. Les restrictions budgétaires et le respect des termes de l'AAG limitent considérablement les niveaux de subventions aux exportations. Les exportations des produits transformés sont surtout soutenues par le régime de perfectionnement actif (RPA), de manière à permettre aux entreprises domestiques de transformation d'acquiescer leurs entrants aux prix des marchés mondiaux. Le régime de perfectionnement actif s'applique aux produits de base et aux entrants intermédiaires temporairement importés, puis réexportés sous la forme de produits transformés.

Les échanges de produits agroalimentaires

La performance globale des échanges du secteur agroalimentaire sur ces dix dernières années présente une évolution encourageante. La Turquie est depuis plusieurs années un pays exportateur net de produits agroalimentaires (Tableau 1). Il convient toutefois de pondérer cette qualité de pays exportateur net en tenant compte des lourdes mesures de protection tarifaire et non tarifaire qui touchent plusieurs produits agricoles d'importance majeure. Par exemple, les importations de viande, de produits laitiers et de céréales sont rares en raison des barrières tarifaires et techniques prohibitives qui sont imposées. Les consommateurs moyens dépensent plus de 30% de leur revenu pour la nourriture. Le gouvernement n'autorise l'importation des denrées de base qu'en cas de hausse des prix mondiaux ou domestiques. Si l'on observe une réduction de l'écart entre les prix domestiques et les prix des marchés mondiaux, c'est parce que les entités chargées des marchés publics ont obtenu une franchise de droits sur les importations. Pour le reste, la politique appliquée a plutôt tendance à ne favoriser que l'importation d'intrants intermédiaires pour les entreprises fabriquant des produits destinés à l'exportation et à limiter le plus possible l'importation de tous les autres produits. C'est essentiellement à cette forte protection, doublée d'une production agricole très performante et axée sur l'export, que la Turquie doit le maintien de ses exportations nettes dans le secteur agroalimentaire.

TABLEAU 1
Volume des échanges agroalimentaires de la Turquie (1999-2009)

	1999-01	2003-05	2007-09
Échanges agroalimentaires (USD million)			
Exportations	4 019	6 246	10 116
Importations	2 742	4 482	8 263
Solde net des exportations	1 277	1 764	1 854
Parts du volume total des exportations et importations (%)			
Exportations agroalimentaires	14,1	10,2	8,9
Importations agroalimentaires	6,0	4,7	4,8

Source: TurkStat, 2010

Note: Sont compris tous les produits visés dans l'AAg de l'OMC (moyennes de la période envisagée)

Les parts respectives des exportations et importations agroalimentaires se sont globalement légèrement réduites durant la période envisagée, en raison de l'essor rapide des exportations d'autres produits. Le taux annuel moyen de croissance des importations (10,5%) a dépassé celui des exportations (9,2%) durant les dix dernières années.

Les partenaires commerciaux de la Turquie dans le secteur agroalimentaire

L'UE demeure le principal partenaire commercial de la Turquie dans le secteur de l'agroalimentaire. Le solde net des exportations à destination de l'UE est demeuré positif durant les dix dernières années. La part de l'UE dans les exportations est toutefois en déclin, tandis que celles des pays du Proche et du Moyen Orient augmente rapidement (cf. Tableau 2). Les exportations à destination de l'Irak ont augmenté si vite que l'Irak occupe maintenant le second rang parmi les pays de destination des exportations, derrière l'Allemagne (2009).

TABLEAU 2
Part respective des partenaires commerciaux de la Turquie dans le secteur de l'agroalimentaire, 1999-2009 (%)

Régions et pays	Exportations			Importations		
	1999-01	2003-05	2007-09	1999-01	2003-05	2007-09
UE - 27	48,1	50,7	40,4	30,4	32,0	26,2
Proche et Moyen Orient*	15,4	15,8	22,8	5,4	3,7	1,5
Afrique du Nord	4,5	3,2	3,8	1,9	1,5	1,2
Républiques turcophones	2,6	1,8	2,1	4,3	3,1	4,9
Russie	3,7	5,4	7,9	2,3	2,6	8,0
Ukraine	1,4	1,4	2,0	2,3	3,4	6,9
USA	6,5	5,3	4,2	27,6	24,1	19,7
South America	0,9	0,6	0,6	6,8	10,0	10,4
Rest of the World	17,0	15,7	16,2	19,0	19,7	21,0

Source: TurkStat, 2010

Notes: Sont compris tous les produits visés dans l'AAg de l'OMC (moyennes de la période envisagée).

* Les données concernant l'Irak ne remontent pas au-delà de 2003

Les échanges de produits agroalimentaires avec les pays de l'Afrique du Nord présentent un fort contraste entre les importations, qui demeurent à un niveau très bas, et les exportations qui ont plus que doublé en l'espace de dix ans, atteignant 400 millions de dollars en 2009. Les importations en provenance des Républiques turcophones ont augmenté à un rythme plus rapide que les exportations. Au Nord, la Russie apparaît comme un pays de destination des exportations de plus en plus important. Les importations de céréales en provenance de la Russie et de l'Ukraine suivent une courbe ascendante, avec quelques fluctuations qui dépendent de la qualité des récoltes en Turquie. La part des Etats-Unis dans les importations est en baisse en raison de la concurrence croissante des Républiques turcophones, de la Russie et de l'Ukraine pour les céréales. Les exportations à destination des pays sud américains demeurent insignifiantes. Il est toutefois intéressant de noter que ces pays deviennent la principale source d'approvisionnement de la Turquie en graines oléagineuses et produits à base d'oléagineux.

IAM Montpellier

L'IAM de Montpellier à été retenu par le Ministère français de l'Alimentation de l'Agriculture et de la Pêche pour mener une étude sur l'évaluation des freins à la montée en puissance du programme européen de distribution des fruits et légumes à l'école intitulé « Un fruit pour la récré ».

Cette opération a pour objectif de distribuer des fruits aux enfants à l'heure du goûter et demande aux enseignants et à l'encadrement de réaliser un accompagnement pédagogique.

Les objectifs n'étant pas encore réalisés, le but du projet confié à l'IAMM est de repérer les points de blocage rencontrés et « d'adapter la stratégie de développement, de fournir les assouplissements et outils réclamés par les élus ou les gestionnaires ».

L'enquête portera également sur l'évaluation de l'opération en cours par les enfants bénéficiaires et les parents.

www.iamm.fr

Conférence
« Agriculture
et
Géopolitique »

Le CIHEAM a organisé le 18 novembre 2010 une conférence-débat intitulée « Agriculture et Géopolitique : veut-on nourrir le Monde ? ».

Cette rencontre, qui s'est déroulée dans les locaux de Sciences-Po Paris, a rassemblé près de 300 personnes venues entendre les analyses d'une dizaine d'experts renommés dans le domaine du développement, des enjeux alimentaires et de la géopolitique.

L'objectif de cette rencontre était d'enclencher un débat novateur et multidisciplinaire pour que soient davantage connectées les réflexions entre la communauté de décideurs et d'experts travaillant sur l'agriculture et ceux opérant dans le champ des relations internationales.

Le CIHEAM a publié une note d'analyse (n°62, décembre 2010) proposant une synthèse des débats qui ont nourri cette rencontre. Le document est disponible sur

www.ciheam.org

Caractéristiques des produits agroalimentaires impliqués dans le commerce agroalimentaire de la Turquie

Le Tableau 3 opère une classification des produits concernés par les échanges commerciaux de la Turquie dans le secteur agroalimentaire, suivant la nomenclature combinée de la CE. Les produits finis représentent presque $\frac{3}{4}$ des exportations turques. Côté importations, c'est le schéma inverse que l'on observe. Les produits en vrac représentent presque la moitié des importations, et les intrants intermédiaires plus d'un tiers. On peut voir dans le déclin rapide de la part des exportations en vrac et dans la part constante des importations en vrac la manifestation des fortes mesures protectionnistes appliquées aux produits agricoles. L'augmentation régulière des importations de produits finis signale une plus large ouverture aux échanges commerciaux, essentiellement à travers des accords d'échanges préférentiels.

TABLEAU 3
Les échanges agroalimentaires de la Turquie par catégories de produits, 1999-09 (%)

Catégories de produits*	Exportations			Importations		
	1999-01	2003-05	2007-09	1999-01	2003-05	2007-09
Produits de base	18.1	10.9	7.8	47.3	44.2	43.3
Produits intermédiaires	15.8	14.6	14.8	36.3	38.6	36.0
Produits finis	66.1	74.5	77.4	16.4	17.2	20.7

Source: TurkStat, 2010; CE, 2010.

Note: Sont compris tous les produits visés dans l'AAg de l'OMC (moyennes de la période envisagée).
* Les définitions des catégories sont celles de la CE (2010).

Les exportations de la Turquie dans le secteur agroalimentaire, loin d'être diversifiées, ne concernent au contraire qu'un nombre limité de produits : les fruits, noix et légumes comestibles représentent environ 40% des exportations, auxquels viennent s'ajouter les 20% que représentent les fruits et légumes transformés. Les préparations à base de céréales ont tendance à occuper une place plus importante, notamment la farine de blé qui, de 2% à peine en 1999 atteint 7% du volume total des exportations en 2010. En revanche, on assiste à une tendance inverse dans le cas d'un autre « classique » des exportations turques, à savoir le tabac, qui de 13% en 1999 est passé à 7% en 2010.

Côté importations, ce sont maintenant les produits de base et les intrants intermédiaires qui représentent les pourcentages les plus importants. Plusieurs matières premières agricoles, en particulier les peaux brutes, les cuirs, les fibres textiles et leurs résidus, occupent la première place dans les importations agroalimentaires, avec plus de 50% du volume total. Les céréales et produits céréaliers, les aliments pour animaux, le tabac et produits du tabac, les huiles animales et végétales, les graisses et cires, les oléagineux et les protéagineux complètent la liste des importations agricoles. Les importations de cuirs et de peaux, comme de fibres, ont subi le contrecoup de la crise mondiale et du recul du secteur du textile et de l'habillement. Les importations de coton sont rapidement remontées, mais les exportations de cuirs et de peaux sont en baisse depuis trois ans. Les principaux produits d'importation sont les oléagineux et les huiles végétales. En dépit des généreuses subventions accordées par l'état pour en soutenir la production, les oléagineux continuent à représenter environ 30% des importations.

Il convient de souligner le dynamisme du commerce agroalimentaire, malgré le peu de marge de manœuvre laissé aux exportateurs. En fait, la Turquie n'autorise l'importation de produits de base que pour nourrir la population du pays et assurer l'approvisionnement en produits de base et intrants intermédiaires pour les exportations. La plupart de ces produits importés viennent des Etats-Unis, de l'UE et de l'Amérique Latine. Les exportations, quant à elles, ont pour principales destinations l'UE, les pays du Proche et Moyen Orient et la Russie.

Conclusion

Le commerce agroalimentaire de la Turquie s'appuie essentiellement sur les produits végétaux, les échanges de produits animaux demeurant marginaux en raison des politiques agricoles mises en œuvre depuis trente ans. L'élevage est un secteur extrêmement protégé, où aucune importation n'est autorisée. Quant aux exportations, elles sont également marginales en raison des risques de maladies animales et des barrières imposées aux cultures fourragères. La Turquie est donc loin d'atteindre son plein potentiel en matière d'échanges agroalimentaires.

Références bibliographiques

- Commission européenne, Definition of Agricultural Commodities, Intermediate and Final Products as defined in the Combined Nomenclature, 2010.
- Turkstat, Foreign Trade Statistics, Ankara, 2010, Cf. <http://tuik.gov.tr/>.

IAM Chania

Un nouveau programme, intitulé R&D Industry – University support for research and development in industry, est proposé à l'IAM de Chania.

L'objectif principal du projet est de contribuer au transfert efficace de technologie et de savoir de l'université vers l'industrie, afin d'augmenter la croissance économique.

R&D Industry s'adresse surtout aux PME qui ne sont pas en mesure d'assurer un transfert adéquat de connaissances de l'université vers l'industrie (à leur profit) en raison de leur manque de ressources.

Le but est d'identifier les déficits des PME en matière de finances et développement et de les aider à bénéficier des acquis les plus récents de la recherche universitaire. De surcroît, la plateforme ainsi créée et des activités en réseau renforceront la coopération entre l'université et les PME.

Le programme, d'un budget total de 1.352.500 €, s'étend sur 36 mois (2010-2013) et est financé par le programme MED de l'UE (2007-2013).

L'Université Maribor de Slovénie coordonne le projet.

www.maich.gr

Les performances du commerce extérieur dans le secteur de l'agroalimentaire dépendent totalement de la capacité des exportateurs de fruits et légumes à tirer parti des opportunités qui se présentent sur le marché international. Malheureusement, l'implication du gouvernement dans le devenir de ce type de produits est quasi inexistante. En revanche, le gouvernement s'intéresse de près aux produits alimentaires de première nécessité. La majorité des politiques adoptées concernent les produits agricoles végétaux de base, et la Turquie est en passe de devenir un importateur net chronique de ce groupe de produits. Seul le secteur de la transformation de la farine de blé a fait exception ces dernières années, puisqu'il a pu augmenter son très faible taux d'utilisation par le biais de l'export.

Une plus grande ouverture du commerce dans le secteur agroalimentaire aura pour effet d'élargir le champ d'activité des exportateurs et de leur permettre de sortir de l'espace restreint des fruits et légumes. A terme, la capacité du secteur agroalimentaire du pays à être compétitif face aux importations, ainsi qu'au niveau mondial se rapprochera de son potentiel.

Erol H. CAKMAK

La libéralisation agricole du Maroc avec le reste du monde

Najib AKESBI

Economiste, Professeur à l'Institut Agronomique et Vétérinaire Hassan II, Rabat

L'agriculture reste au Maroc un secteur relativement important, avec une part du PIB qui varie entre 12 et 18% du PIB, principalement en fonction de l'évolution d'une production céréalière elle-même fortement tributaire des aléas climatiques. Occupant près de 80% de la population active, dans un monde rural qui regroupe près de 45% de la population totale, l'agriculture, essentiellement familiale, détermine encore largement le cours de l'économie nationale et les équilibres sociaux, territoriaux et environnementaux du pays.

Depuis l'indépendance, l'agriculture marocaine a connu des politiques agricoles qui ont évolué d'un interventionnisme étatique soutenu vers une libéralisation de plus en plus manifeste. Cette dernière, engagée dans les années 1980 à travers les programmes d'ajustement structurel, s'est ensuite principalement affirmée au niveau des échanges extérieurs. Concrétisé dans les engagements multilatéraux sous l'égide de l'Organisation Mondiale du Commerce (OMC), puis à travers une série d'accords de libre-échange bilatéraux, ce processus a pour finalité l'intégration de cette agriculture à l'économie mondiale et régionale.

Libéralisation multilatérale

Ayant adhéré à l'ancien GATT dès 1987, le Maroc avait activement participé aux négociations multilatérales dans le cadre de l'Uruguay round, qui avaient abouti à l'accord dit de « Marrakech » d'avril 1994. Comme les autres pays en développement, le Maroc s'était engagé, au niveau du volet agricole de cet accord, à supprimer toutes les protections non tarifaires et les convertir le cas échéant en « équivalents tarifaires », eux-mêmes devant baisser de 24% en dix ans (1995-2004). En ce qui concerne les produits « sensibles », les niveaux des tarifs formulés dans « l'Offre marocaine au GATT » étaient relativement élevés (de 190% pour le blé tendre à 283,5% pour les huiles et graines oléagineuses). Pour les autres produits, les tarifs maximaux avaient déjà été progressivement réduits à des taux plafonds de 60 puis 45%. Cet engagement multilatéral a été respecté puisque les restrictions quantitatives sur les importations avaient été supprimées en 1996, les équivalents tarifaires institués, puis réduits de 24% selon le calendrier arrivé à son terme en 2004.

Parallèlement à cette dynamique de libéralisation multilatérale, le Maroc avait entamé un processus de libéralisation des échanges à un niveau bilatéral. Ce mouvement s'est matérialisé par la signature et l'entrée en vigueur d'une multitude d'accords de libre-échange (ALE), comportant quasiment tous un volet agricole conséquent : avec l'Union européenne (UE), les Etats-Unis, la Turquie, les Emirats arabes Unis, le trio Tunisie-Egypte-Jordanie, l'ensemble des pays membres de la Ligue arabe... Au total, le Maroc est aujourd'hui lié par des accords de libre-échange avec une cinquantaine de pays, à une exception près tous situés en Europe et dans la zone du Maghreb et du Moyen-Orient.

IMC/RIFOSAL

5^{ème} Journée d'études méditerranéennes

Engagé depuis 2008 dans un partenariat avec l'Institut méditerranéen de certification (IMC) et le consortium universitaire italien Rifosal, dans le cadre de la programmation d'un cycle de journées d'études méditerranéennes consacrées à la sécurité et à la qualité des aliments, le CIHEAM a participé à la 5^{ème} rencontre qui s'est tenue à Barcelone le 1^{er} décembre 2010.

Cette conférence s'est notamment penchée sur les bienfaits de la diète méditerranéenne.

A ce titre, le CIHEAM a annoncé la préparation du rapport Méditerranée 2012 qui portera sur ce thème, et s'est félicité de l'inscription récente de la diète méditerranéenne au patrimoine immatériel de l'Humanité auprès de l'Unesco.

Libéralisation bilatérale

Avec près des deux tiers de ses exportations et plus de la moitié de ses importations, l'UE représente de loin le premier partenaire commercial du Maroc. C'est donc cette entité qui retiendra le plus notre attention ici, mais les ALE conclus avec les autres partenaires, de moindre importance, seront aussi brièvement présentés.

- L'Accord d'association Maroc - Union européenne

Signé en février 1996, l'accord d'association avec l'UE, dit de partenariat euro-méditerranéen et inscrit dans le processus de Barcelone, était entré en vigueur en mars 2000. Si, en matière d'échanges de produits industriels, il engageait l'établissement progressif d'une zone de libre-échange au cours d'une période de transition de 12 années, en ce qui concerne les échanges agricoles, il s'était contenté d'aménager les dispositions des accords précédents. Toutefois, une clause de rendez-vous avait permis l'engagement de négociations sur le volet agricole du partenariat, lesquelles allaient aboutir en 2003 à un accord de libéralisation « progressive et réciproque » des échanges.

Cet accord s'avérera de portée limitée puisque encore marqué par le jeu des préférences commerciales et des concessions réciproques (Akesbi & Alvarez-Coque, 2003). Pour la partie marocaine en tout cas, il se contentait de simples améliorations des conditions d'accès aux marchés européens, mais tout en continuant à les contenir dans d'étroites limites, à l'abri de persistantes barrières non tarifaires (contingents, calendriers, prix d'entrée), notamment pour les principaux produits exportés (tomate, oranges, clémentines...). En réalité, le véritable fait nouveau résidait dans les concessions tarifaires, significatives mais assorties de contingents, accordées cette fois par le Maroc en faveur des exportations européennes de denrées considérées « sensibles », à commencer par les céréales, les produits laitiers, les oléagineux, les viandes...

Conclu pour une période de quatre ans, cet accord devait être relayé à partir de 2008 par un autre, résolument inscrit dans une perspective libre-échangiste. Il faudra attendre le mois de décembre 2009 pour apprendre la conclusion d'un nouvel accord qui ne devrait en fait guère entrer en vigueur avant 2011. A en juger par les éléments partiels qui en ont été publiés, cet accord adopte la méthode des listes à libéraliser à des niveaux et selon des rythmes différents en fonction du degré de sensibilité des produits qui les composent. Ainsi, le Maroc devrait immédiatement libéraliser 45% de ses importations de l'UE (produits laitiers, oléagineux, céréales autres que le blé tendre...), cependant que d'autres produits le seraient au bout de périodes de 5 à 10 ans (produits transformés, fruits, légumes...), et d'autres encore, jugés sensibles, ne devraient pas faire l'objet d'une libéralisation complète mais auraient néanmoins un accès privilégié au marché marocain (viande, blé, huile d'olive, pommes...). De son côté, l'UE devrait supprimer les droits de douane pour 55% de ses importations agricoles en provenance du Maroc, mais surtout, elle maintient ses protections non tarifaires sur une liste de six produits à la fois importants et sensibles, tout en consentant cependant à augmenter progressivement les contingents qui les concernent (tomates, fraises, courgettes, concombres, ail et clémentines). Une fois de plus, cet accord ne semble pas définitif puisqu'une clause de rendez-vous est encore prévue après trois ans de sa mise en œuvre en vue d'un réexamen de la situation. Cela devrait s'inscrire dans la perspective de l'Accord de Libre Échange Approfondi (ALEA) qui, après l'obtention par le Maroc du « Statut Avancé », devrait contribuer à l'intégration progressive de l'économie marocaine au marché européen.

- L'Accord de libre-échange Maroc - Etats-Unis

Le commerce du Maroc avec les Etats-Unis représente moins de 5% de ses échanges extérieurs, et si un accord de libre-échange a pu néanmoins être signé entre les deux pays, c'est d'abord grâce à une forte volonté politique exprimée au niveau de leurs chefs d'état en 2002. Entré en vigueur en 2006, cet accord s'est voulu de prime abord un véritable accord de libre-échange, global parce que n'excluant aucun secteur, à commencer par l'agriculture, mais également l'industrie, les services, la propriété intellectuelle, les marchés publics, l'environnement, etc. Il s'est également voulu dès le départ totalement « visible » puisque, s'il prévoit des périodes plus ou moins longues pour le démantèlement des protections en fonction de la sensibilité des produits et services, tout est programmé dès le départ et, ainsi verrouillés, les engagements de part et d'autre deviennent irréversibles.

Au niveau des échanges agricoles en particulier, le processus de libéralisation a été structuré autour de différentes listes de produits auxquelles correspondent des calendriers de démantèlement tarifaire précis (Akesbi, 2006). L'éventail va de la liste A qui correspond aux produits dont l'accès en franchise douanière est immédiat, à la liste S qui programme un démantèlement étalé sur 25 ans, en passant par toute une multitude de schémas intermédiaires. Pour sa part, le Maroc a pu obtenir le maintien de quelques « exceptions », qui concernent en fait essentiellement les importations du blé tendre et des viandes rouges américains. Alors que ces dernières resteront contenues dans des quotas limités, le blé tendre fait l'objet d'un régime quasiment identique à celui conclu avec l'Union européenne. Pour tout le reste, le Maroc s'est engagé à ouvrir son marché aux produits agricoles et agroalimentaires américains dans des délais généralement compris entre 10 et 15 ans.



CIHEAM
Centre International de Hautes Études
Agronomiques Méditerranéennes

IAM Bari

Dans le cadre du projet MELIA (MEDiterranean DiaLogue on Integrated Water ManAgement), l'IAM de Bari a organisé un séminaire à Venise intitulé "Capacity Building Training Seminar on Integrated Water Management in the Mediterranean".

MELIA est un projet financé par l'Union européenne dans le cadre du FP6 INCO-MED et vise à évaluer les méthodes de la Gestion intégrée des ressources en eau dans les pays méditerranéens.

Des scientifiques, décideurs politiques, gestionnaires de l'eau, représentants d'associations et de OGN's, ainsi que 70 professeurs et étudiants de 16 pays méditerranéens ont participé à cet événement organisé conjointement par le CIHEAM-IAMB (Italie), l'Université IUAV de Venise, l'Université TUDELFT (Pays Bas), CSIC (Espagne) et le CIRF (Italie).

Pour plus d'informations
www.meliaproject.eu

En contrepartie, le Maroc a obtenu le libre accès dès l'entrée en vigueur de l'accord pour la presque totalité de ses produits d'exportation, en commençant par les tomates, pommes de terre, et autres courgettes, jusqu'aux produits congelés ou transformés, en passant par les agrumes, pastèques, et autres fraises. Il reste tout de même à ajouter que les obstacles à l'accès au marché américain sont essentiellement non tarifaires : conditions sanitaires et phytosanitaires, accès aux réseaux et circuits de commercialisation américains, taille critique pour répondre à des commandes à la dimension du marché américain... Ce sont sans doute ces obstacles qui ont contribué à empêcher le Maroc de tirer avantage de l'Accord. En effet, entre 2005 et 2009, les exportations des Etats-Unis vers le Maroc ont triplé, passant de 6.1 à 18.8 milliards de dirhams, alors que celles du Maroc vers son partenaire américain ont à peine augmenté de 2.5 à 3.6 milliards de dirhams. Et comme le souligne un récent rapport du Ministère marocain du commerce extérieur, ce sont principalement les produits agricoles (maïs, oléagineux...) qui expliquent l'essor des exportations américaines vers le Maroc (Challot, 2010).

- Les autres accords de libre-échange

« L'Accord de la Ligue Arabe », dit de « facilitation et de développement des échanges commerciaux entre les pays de la Ligue arabe », avait été signé dans le cadre de cette instance régionale en 1981, mais n'avait pu aboutir à son entrée en vigueur « de principe » qu'en janvier 2005. En ce qui concerne les échanges agricoles, le programme de mise en œuvre prévoit toutefois le maintien de certaines conditions restrictives. Il est notamment prévu que chaque pays peut maintenir une liste de certains produits – dix au maximum - pour lesquels les préférences tarifaires de l'accord sont suspendues durant les périodes de forte production. Le Maroc inclut ainsi dans cette « liste d'exception » des produits de base, tels les céréales, les sucres, les huiles...

« L'Accord quadripartite » avait fait suite à la « déclaration d'Agadir », annoncée à l'issue d'un Sommet qui avait réuni les chefs d'Etat ou de gouvernement du Maroc, de la Tunisie, de l'Egypte et de la Jordanie en mai 2001, et prévoyant la création d'une zone de libre-échange entre ces quatre pays arabes méditerranéens, dans la perspective de la grande zone de libre-échange euro-méditerranéenne. Cet accord est entré en vigueur en juillet 2006. Outre l'amélioration des échanges commerciaux entre les pays signataires, et le renforcement de leur position face à l'UE, l'accord institua le « cumul diagonal » de la règle d'origine lors de l'exportation des marchandises de l'un de ces pays vers l'entité européenne, ce qui est de nature à favoriser l'intégration de leurs économies. En principe, cet accord ne prévoit pas « d'exception agricole », les produits agroalimentaires étant traités de la même manière que les produits industriels. Quant au schéma de démantèlement tarifaire, il est identique à celui adopté dans le cadre de la Ligue Arabe. Jusqu'à présent, la mise en œuvre de cet accord semble avoir surtout bénéficié aux trois partenaires sud-méditerranéens du Maroc, puisque entre 2007 et 2009, leurs exportations vers ce dernier ont bondi de 560 millions de dirhams à près de 5 milliards de dirhams, au moment où leurs importations du Maroc ont à peine augmenté de 1.3 à 1.8 milliards de dirhams (Challot, 2010).

L'Accord de libre-échange entre le Maroc et la Turquie fut signé entre les premiers ministres du Maroc et de la Turquie le 7 avril 2004 à Ankara. Il est inscrit également dans une perspective libre-échangiste euro-méditerranéenne. En ce qui concerne les produits agricoles, l'accord se contente cependant de limiter les démantèlements tarifaires à certains produits considérés non sensibles, et les produits bénéficiant de baisses de droits de douane restent souvent soumis à des contingents. Pour le Maroc, les concessions ont porté principalement sur les graines de semence de pois chiche, les lentilles et autres légumineuses, les grains de cumin et les fromages. Pour la Turquie, les concessions ont porté sur les plantes vivantes, les concombres et cornichons, les abricots en conserve et quelques épices. Une fois de plus, et à en juger par les chiffres disponibles sur l'évolution du commerce entre les deux pays, il semble bien que l'accord de 2004 ait avant tout profité à la Turquie, puisque en 2009, ses exportations vers le Maroc ont atteint 5.7 milliards de dirhams, alors que ses importations en provenance du même pays n'ont guère dépassé 1.4 milliards de dirhams (Challot, 2010).

L'Accord de libre-échange Maroc – Emirats arabes Unis est entré en vigueur le 11 septembre 2003. Il a une portée globale puisqu'il comprend tous les produits de toute nature, à quelques exceptions près (pour des raisons de santé, de moralité ou de sécurité, ainsi que ceux issus des zones franches des deux pays). Pour être éligible au régime tarifaire préférentiel, le respect de la règle d'origine est obligatoire, et celle-ci exige que la marchandise échangée ait été valorisée dans le pays partenaire à raison d'au moins 40% de la valeur ajoutée. Le fait est que c'est cette règle qui est encore de temps à autre source de certaines difficultés d'interprétation, et même de contentieux entre les opérateurs des deux pays.



CIHEAM
Centre International de Hautes Études
Agronomiques Méditerranéennes

IAM Zaragoza

Le Séminaire final du projet européen QALIWATER (Diagnostic et Contrôle de la Salinité et de la Pollution par Nitrates dans l'Agriculture Irriguée Méditerranéenne, 2006-2010) a eu lieu à l'Institut Agronomique Méditerranéen de Zaragoza les 20-21 octobre 2010.

Le Séminaire a réuni 90 praticiens et chercheurs en matière de gestion de l'eau d'irrigation de 10 pays méditerranéens. Au cours des sessions du séminaire, les résultats de 5 ans de travail de recherche sur la pollution diffuse 9 périmètres irrigués de 5 pays méditerranéens (Algérie, Espagne, Maroc, Tunisie et Turquie) ont été présentés et discutés.

Un fructueux échange entre porteurs du projet et gestionnaires de l'eau et scientifiques non membres du projet a marqué ce séminaire qui clôturait les activités du projet, qui a fourni un nombre important de publications scientifiques et techniques et de recommandations aux agriculteurs et gestionnaires de l'eau, et a permis également la formation de jeunes chercheurs de plusieurs pays méditerranéens.

www.iamz.ciheam.org/qualiwater

L'ouverture : une menace ?

Pour remarquable qu'elle soit, cette série d'accords ne semble pas procéder, du point de vue des pouvoirs publics du Maroc, d'une vision d'ensemble dans laquelle le développement du pays pourrait s'inscrire durablement, ni même témoigner d'une volonté de coordination ou d'harmonisation entre les dispositions des uns et des autres pour en optimiser les bienfaits ou en minimiser les méfaits. Plus grave : tous ces accords ont été contractés alors que les réformes incontournables, à même d'améliorer l'offre exportable marocaine et en accroître la compétitivité, ont encore bien du mal à voir le jour et produire leurs effets. Le résultat en est que le Maroc apparaît aujourd'hui le grand perdant de tous les accords de libéralisation des échanges signés depuis une quinzaine d'années.

En 2009, le déficit commercial avec l'UE atteint 60 milliards de dirhams, soit plus de 8% du PIB. Au cours de la même année, le taux de couverture des importations par les exportations marocaines a atteint 54% avec l'Union européenne, 37% avec les trois pays de « L'Accord d'Agadir », 24% avec la Turquie, et 20% avec les Etats-Unis (MEF, 2010).

Dans ce contexte, l'agriculture marocaine a connu des évolutions contrastées : une agriculture d'exportation relativement performante mais limitée à quelques « îlots », souvent irrigués et relativement prospères, dans « l'océan » d'une agriculture vivrière écrasée par les contraintes d'un sous-développement persistant. Le problème est que, au moment où la première reste contenue dans ses ambitions par le maintien de protections non tarifaires pour l'accès à ses principaux marchés d'exportation, et n'arrive donc guère à tirer pleinement avantage de la libéralisation des échanges, la seconde apparaît de moins en moins capable de nourrir la population, donnant ainsi lieu à une dépendance alimentaire de plus en plus dangereuse. De sorte que jusqu'à présent, l'ouverture commerciale est plus perçue comme une contrainte, voire une menace, que comme un atout et une opportunité (Akesbi, Benatya & El Aoufi, 2008). En mettant l'agriculture vivrière et familiale -celle de l'immense majorité de la population rurale- en compétition avec des agricultures du Nord, autrement performantes, et de surcroît souvent fortement soutenues par des aides publiques, les accords de libre-échange créent des conditions de déstabilisation dont on peut craindre qu'elles conduisent fatalement à la ruine un trop grand nombre d'exploitations vulnérables, avec des conséquences économiques, sociales et écologiques redoutables.

Najib AKESBI

Références bibliographiques

- Akesbi N. et Alvarez-Coque J-M., « L'agriculture et le partenariat euro-méditerranéen », in *Développement et politiques agroalimentaires dans la région méditerranéenne*, Rapport 2002, CIHEAM, Paris, 2003.
- Akesbi N., « Accord de libre-échange Maroc - Etats-Unis : Un volet agricole lourd de conséquences », *Région et Développement*, n°23, L'Harmattan, Paris, 2006.
- Akesbi N., Benatya D. et El Aoufi N., *L'agriculture marocaine à l'épreuve de la libéralisation*, Economie critique, Rabat, 2008.
- Challot H., « La facture salée du libre-échange... », *La Vie éco*, 22 octobre 2010, Casablanca.
- Ministère de l'Economie et des Finances, Rapport économique et financier, Projet de Loi de finances pour l'année budgétaire 2011, Rabat, 2010.

Brève

Accord de libre-échange libano-turc : les spécificités libanaises prises en compte

Après de longues décennies de relations avec les pays arabes sinon tendues du moins souvent assez froides, la Turquie continue de tisser son réseau de relations économiques et politiques avec eux. Ainsi elle vient de signer un accord de libre-échange avec le Liban le 24 novembre dans le cadre de la visite du Premier ministre Recep Tayyip Erdogan. Cet accord procède d'un accord-cadre signé à Istanbul en juin dernier entre le Liban, la Turquie, la Syrie et la Jordanie. Il se fixe en particulier de créer une zone de libre circulation des personnes, des biens et services ainsi que des capitaux dans un délai maximal de 10 ans après son entrée en vigueur. Ankara et Beyrouth ont déjà des volumes d'échanges conséquents puisqu'en 2009, ils atteignaient plus de 800 millions de dollars. Cependant, la balance commerciale est déséquilibrée puisque la Turquie exporte plus vers le Liban que le contraire. Mais il faut remarquer que les exportations du Liban augmentent à une allure très rapide (plus de 100% par rapport à l'année 2009).

Etant donné le différentiel de compétitivité entre les produits agricoles libanais et turcs, la levée des entraves aux échanges ne sera toutefois pas intégrale, les deux pays ayant convenu de limiter la liberté du commerce dans le secteur agricole à 20 produits. Le secteur agricole libanais souffre en effet de plusieurs maux qui pèsent sur sa capacité concurrentielle : prix très élevé de la terre, main-d'œuvre locale coûteuse, manque d'encadrement technique, faible recours au crédit, faible organisation des filières, etc. Pour les produits industriels, trois groupes sont distingués selon le différentiel de compétitivité ou selon le fait que les produits en question sont produits ou pas par les partenaires : le premier groupe sera exempté des droits de douane dès la ratification de l'accord. Le deuxième groupe sera progressivement exempté des droits de douane sur une période de cinq ans tandis que le troisième devrait être exempté de tarifs d'ici cinq ans, ce qui permettra aux industriels libanais de s'adapter à la liberté de circulation des marchandises.

Publications

Pandi Zdruli, Marcello Pagliai, Selim Kapur et Angel Faz Cano (éd.), *Land Degradation and Desertification : Assessment, Mitigation and Remediation*, Dordrecht, Heidelberg, London, New York, Springer, 2010.

World Bank, *Rising Global Interest in Farmland : Can it Yield Sustainable and Equitable Benefits?*, September 2010.

Sylvia Pérez-Vitoria, *La riposte des paysans*, Arles, Actes Sud, 2010.

FEMIP, *The crisis and exit strategies in the Mediterranean partner countries*, 2010

FAO, *The state of food insecurity in the World, Addressing Food security in protracted crisis*, 2010

Thierry Pouch, *La guerre des terres. Stratégies agricoles et mondialisation*, Paris, Ed. Choiseul, 2010.

UNDP, *Human Development Report 2010. The Real Wealth of Nations. Pathways to Human Development*, Geneva, November 2010.

Alain Bué et Françoise Plet (dir.), *Alimentation, environnement et santé. Pour un droit à l'alimentation*, Paris, Ed. Ellipses, 2010.

Arab Forum of environment and development (AFED), Annual Report, *Water. Sustainable Management of a Scarce Resources*, Beyrouth (Liban), November 2010.

Mahi Tabet-Aoul, *Développement et environnement au Maghreb. Contraintes et enjeux*, Québec, Institut québécois de hautes études internationales, 2010.

Gilles-Eric Séralini, *Ces OGM qui changent le monde*, Paris, Flammarion, 2010.

OPOCE, *European Atlas of Soil Biodiversity*, Publication Service of the European Union, Luxembourg, 2010.

Agenda

18-19 janvier 2011 – Marseille (France)

Lors du Sommet du Végétal une table ronde sur la région Euromed traitera la question de l'approvisionnement des pays du Bassin méditerranéen en grains dans la prochaine décennie. <http://www.matheztravel.com/sommetduvegetal2011/>

17-18 février 2011 - Ancona (Italie)

Séminaire EAAE « Evidence-Based Agricultural and Rural Policy Making : Methodological and Empirical Challenges of Policy Evaluation », organisé à la Faculté d'Economie de l'Université Polytechnique d'Ancona. <http://eaae-seminar.univpm.it/>

24-26 février 2011 – Antalya (Turquie)

Séminaire sur les impacts de la crise financière mondiale sur le secteur agro-alimentaire et l'économie rurale organisé par l'Université Akdeniz/Antalya et le Centre pour la recherche économique sur les pays méditerranéens (CERMC). http://www.eaae.org/eaae_site/attachments/432_121th%20Seminar.pdf

24-26 mars 2011 – Hammamet (Tunisie)

Le Salon Méditerranéen des Espaces Verts et de l'Embellissement des Villes JARDIMED réunira les professionnelles des espaces verts, du végétal et de l'aménagement urbain. <http://www.jardi-med.com/>

13-15 mai 2011 – Lyon (France)

World Conference on Veterinary Education, en partenariat avec l'Organisation mondiale de la santé animale (OIE) and the World Veterinary Association. <http://blanc.vet-lyon.fr/test/cmev2011/>

19-21 mai 2011 – Agadir (Maroc)

Forum mondial sur « Changement climatique, agriculture, alimentation, pêche et écosystèmes », organisé par l'Université d'Ibn Zohr d'Agadir, le Centre Nord-Sud de Recherches en Sciences Sociales (NRCS) et la Coopération Technique Allemande (GTZ). <http://nracs.webnode.com/scientific-events/iccaffe2011/>

Dernières publications du trimestre sur www.ciheam.org

Notes d'analyse du CIHEAM

- *Veut-on nourrir le monde ? Quelles insécurités alimentaires pour quels intérêts ?*, compte-rendu de la conférence-débat organisée à Paris le 18 novembre 2010, n°62, par CIHEAM, Décembre 2010.
- *Convoitises sur terres agricoles mondiales. Les pays arabes au cœur du débat*, n°61, par Sébastien Abis et Paula Cusi Echaniz, Octobre 2010.

Notes d'alerte du CIHEAM

- *Dégradation des terres et désertification*, par Pandi Zdruli, n°70, novembre 2010.
- *Les femmes en milieu rural et agricole en Albanie : contraintes et évolutions*, par Shkelzen Marku, n°69, novembre 2010.

NewMedit

- Synthèse du numéro 03/2010 de la revue, septembre 2010.

Lettre de veille du CIHEAM

- Lettre de veille n°14, « Femmes méditerranéennes en agriculture et en milieu rural », Eté 2010.

Options Méditerranéennes

- *Changes in sheep and goat systems at the beginning of the 21st century*, F. Pacheco et P. Morand-Fehr (éd.), Options Méditerranéennes, Série A, n° 91, CIHEAM-IAMZ, Zaragoza, 2009.
- *The contributions of grasslands to the conservation of Mediterranean biodiversity*, C. Porqueddu et S. Rios (éd.), Options Méditerranéennes, Série A, n° 92, CIHEAM-IAMZ, FAO, SEEP, 2010.
- *XIV GREMPA Meeting on Pistachios and Almonds*, G. Zakyntinos (éd.), Options Méditerranéennes, Série A, n° 94, CIHEAM-IAMZ/FAO/AUA/TEI Kalamatas/NAGREF, Zaragoza 2010.
- *Economics of drought and drought preparedness in a climate change context*, A. López-Francos (éd.), Options Méditerranéennes, Série A, n° 95, CIHEAM-IAMZ/FAO/ICARDA/GDAR/ CEIGRAM/MARM, Zaragoza, 2010.

Revue de presse

- *Les actualités sur l'agriculture, l'alimentation et l'environnement en Méditerranée*, septembre, octobre et novembre, CIHEAM.

**Lettre
de veille
à paraître**

Le numéro 16
paraîtra
en mars 2011
sur le thème de l'huile
d'olive et de l'oléiculture
en Méditerranée

**Recevoir
la Lettre de veille**

Inscrivez-vous sur
www.ciheam.org